

24 janvier 2017

DIAGAMTER rejoint la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

C'est désormais acté : **le réseau de franchise DIAGAMTER rejoint la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM** en ce début d'année 2017. Implanté sur toute la France, DIAGAMTER est composé de cabinets de diagnostiqueurs indépendants.

L'adhésion à cette Chambre, composante essentielle de la FNAIM, est un **rapprochement naturel** avec ce syndicat reconnu comme une organisation représentative sérieuse du métier par l'ensemble de ses interlocuteurs.

Les objectifs de cette intégration sont multiples :

- **travailler en synergie** collaborative dans la perspective de futurs chantiers en concertation avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs incontournables (professionnels de l'immobilier et du bâtiment, notaires...),
- **apporter un accompagnement supplémentaire** à celui déjà conséquent de la tête de la franchise aux diagnostiqueurs du réseau DIAGAMTER via la Chambre,
- **être plus forts** dans toutes les négociations à venir au bénéfice de l'ensemble des adhérents de la Chambre,
- **rassembler** le plus largement possible cette profession dont le rôle est encore mal compris au niveau du grand public.

Rappelons en effet que **les diagnostics techniques immobiliers ont été introduits par les pouvoirs publics à la fin des années 1990 pour améliorer le niveau d'information du consommateur sur la qualité du bâti**, tout d'abord à la vente (amiante, plomb dans les peintures, termites, DPE, gaz, électricité, assainissements non collectifs...) puis progressivement à la location.

A travers leurs missions de **santé publique**, de **sécurité des personnes** et des biens comme de **protection de l'environnement**, les diagnostiqueurs sont des acteurs incontournables de la chaîne immobilier-bâtiment.

Force de propositions constructives et équilibrées depuis sa création en 2007, la Chambre des Diagnostiqueurs a déjà participé activement à de nombreux chantiers (réforme du diagnostic de performance énergétique, extension des diagnostics gaz, électricité et amiante au locatif, rédaction des normes AFNOR pour les diagnostics des immeubles bâtis, diagnostic technique global...).

Elle est également membre du Plan Bâtiment Durable et du PRDA, Plan de Recherche et Développement Amiante, où elle émet des contributions bien au-delà du diagnostic immobilier, toujours avec l'objectif d'une efficacité des mesures sur le terrain.

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM et DIAGAMTER s'associent donc dans le but de construire ensemble l'avenir de toute une profession. Ce sont ainsi plus de 200 diagnostiqueurs qui rejoignent les rangs de la FNAIM.

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

A propos de DIAGAMTER

Créé en 1997, Diagamter, Réseau National de Diagnostiqueurs Immobiliers Certifiés est aujourd'hui un leader du diagnostic immobilier. Depuis 20 ans, l'enseigne en franchise assure les diagnostics immobiliers pour la vente et la location des biens immobiliers, la gestion des copropriétés, la recherche d'amiante et plomb avant travaux ou démolition.

Diagamter innove constamment dans le digital et les services en ligne pour ses clients : Plan 3D dynamique, visite virtuelle 360 degrés, dématérialisation, commande en ligne, etc. La franchise a développé sa marque « Diagamter, irréprochable pour votre bien » par une communication intense multi-supports et notamment de grandes chaînes radio et télévision.

Le réseau génère un taux de satisfaction de 97% auprès de ses clients (sur plus de 6400 avis de consommateurs). Il compte 103 franchisés, 143 cabinets et 300 collaborateurs en France. Il occupe 16% des parts de marché sur les secteurs exploités par l'enseigne. En 2016 Diagamter a reçu le Label Or de l'Indicateur de la Franchise avec 86,6% de satisfaction des franchisés.

Son projet de développement est fondé sur une culture d'entreprise forte pour garantir le respect des protocoles qui incombent à chacun de ses membres franchisés dans un seul objectif : offrir une fiabilité sans faille de leurs Rapports Officiels de contrôles et de diagnostics. À ce titre, une charte des valeurs guide au quotidien les actions de l'ensemble de ses membres pour que chacun d'entre eux exerce leur métier avec éthique, afin de servir au mieux leurs clients.

Contact Presse FNAIM

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com

Contact Presse DIAGAMTER

Guillaume EXBRAYAT – 06 67 58 89 42

Guillaume.Exbrayat@diagamter.com